



## CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Un projet d'ASF en partenariat avec les Barreaux de Goma  
et de Matadi, la Commission Diocésaine Justice et Paix  
et la Dynamique des Femmes Juristes

[www.asf.be](http://www.asf.be)

# La Justice au service du développement durable

En 2016, l'ensemble des acteurs du développement ont consacré l'importance cruciale de l'accès à la justice et de l'état de droit comme facteurs clés tant pour le développement humain dans les états dits « fragiles » que pour la stabilité et la sécurité humaine globale.<sup>1</sup>

En République démocratique du Congo, si beaucoup d'efforts ont déjà été consentis en la matière, les populations rencontrent encore des obstacles majeurs en matière d'accès à la justice. Les Etats Généraux de la Justice de 2015 ont mis en lumière de nombreux défis, d'ordre institutionnel et structurel, matériel, financier mais aussi sociologique.

Le budget alloué à la justice est encore bien trop limité, rendant l'offre de justice faible et dysfonctionnelle. Compte tenu de l'immensité du territoire, le problème de la couverture géographique de la justice se pose avec acuité. L'accès à un avocat n'est pas garanti. En l'absence d'un système d'aide légal fonctionnel, le coût des services d'un avocat demeure largement inabordable. En outre, la plupart d'entre eux étant basés dans les zones urbaines, la majorité des Congolais ne peuvent recourir à leurs services.

La population connaît mal ses droits et les moyens de les exercer, particulièrement en milieu rural. Elle exprime par ailleurs une défiance croissante envers les institutions judiciaires, notamment en raison de la corruption latente de leurs acteurs, du faible taux d'exécution des décisions mais aussi du coût économique et social élevé des procédures judiciaires. Partant, les citoyens continuent largement de faire recours aux autorités coutumières pour régler leurs conflits.



Dans le cadre de ce projet quinquennal, ASF a l'opportunité de poursuivre son travail en vue de contribuer à la création, par l'ensemble des acteurs agissant de manière coordonnée, d'un cadre durable assurant l'accès à une justice indépendante et de qualité pour tous et partant, œuvrer en faveur du renforcement de l'état de droit.



1. Objectifs de Développement Durable, [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable).



Ce projet a été construit sur base de l'expérience et de l'expertise acquises par ASF depuis 25 ans. Il entend apporter des éléments de réponse pertinents et durables aux nombreux défis mentionnés ci-dessus, via le développement de trois axes prioritaires :

### 1. Le renforcement de la participation des populations dans le processus de prévention et de résolution des conflits, via le renforcement de leur pouvoir d'agir

ASF se donne pour mission d'accompagner l'émancipation des populations, et notamment les populations en situation de vulnérabilité, dans la revendication et la réalisation de leurs droits.

Le projet entend ainsi assurer le développement du pouvoir d'agir des populations par le développement de leur maîtrise des cadres juridiques et par le partage de pratiques au niveau communautaire, notamment en renforçant les échanges entre les justiciables, avec les leaders communautaires et les organisations de la société civile, mais aussi avec les autorités, afin de favoriser leur participation à la gouvernance et à la mise en œuvre du principe de redevabilité.

### 2. Le renforcement de mécanismes de justice formelle et «alternative» accessibles, efficaces et transparents

Le projet poursuit l'appui délivré par ASF aux acteurs formels de justice dans la fourniture de services d'aide légale (barreaux, avocats, etc.) tout en étendant cet appui au bénéfice d'autres acteurs intervenant en matière de résolution pacifique des conflits (leaders communautaires, organisations de la société civile, parajuristes, leaders coutumiers, etc.).

Le recours aux seuls mécanismes et acteurs du système formel d'accès à la justice n'est pas de nature à répondre aux immenses besoins de la population congolaise. L'amélioration de l'accessibilité à la justice nécessite en effet de diversifier les modes de résolution des différends, et de soutenir des mécanismes plus

innovants, comme les méthodes alternatives de règlement des conflits (médiation et négociation par exemple). Comparés aux mécanismes judiciaires traditionnels, ces derniers offrent de nombreux avantages et apportent souvent des solutions efficaces et durables qui permettent de maintenir la cohésion sociale. Il s'agit d'une justice de proximité peu coûteuse, qui offre une célérité dans le règlement du litige, n'exige aucun formalisme particulier, met en avant la réparation et la réconciliation et permet ainsi le maintien de la cohésion sociale. En outre, ces mécanismes participent au désengorgement des juridictions. Dans le cadre de ce projet, ASF appuiera cette justice de proximité, tout en s'assurant que les mécanismes soutenus respectent les garanties fondamentales liées au respect des droits humains.

### 3. Le renforcement de la concertation et de la collaboration entre les différents acteurs œuvrant dans le secteur

Finalement, ASF souhaite renforcer la concertation et la collaboration entre les différents types d'acteurs, en favorisant le partage des pratiques et des leçons apprises, en faveur d'une prise en charge holistique des besoins des populations. Actuellement, les services d'accès à la justice offerts par les acteurs communautaires demeurent largement méconnus des acteurs de la justice formelle alors que ces derniers ne bénéficient pas d'une intégration de leurs services au niveau communautaire. L'objectif est donc d'accroître le dialogue multi-acteurs et de développer des cadres de référencement et de collaboration pérennes.

En parallèle, ces acteurs seront amenés à réfléchir sur la réponse aux besoins et à la réalisation des droits des justiciables en matière de prévention et de résolution de conflits et à l'identification de pratiques de justice transparentes, efficaces, durables et répondant précisément à ces besoins dans le cadre d'une communauté de pratiques à l'échelon national et international (via le développement d'une plateforme en ligne).

Par leur action commune dans le cadre de ce projet, ASF et ses partenaires souhaitent ainsi contribuer à la promotion d'une société pacifique et inclusive, où l'ensemble des acteurs et des parties prenantes du secteur de la justice jouent pleinement leur rôle en vue d'un développement durable au bénéfice de tous.



## Avocats Sans Frontières (ASF)

Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice. Présente en RDC depuis 2002, ASF y a développé des projets axés sur l'accès à la justice pour tous, et en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, la lutte contre l'impunité des crimes graves, la lutte contre les détentions préventives irrégulières massives et la protection des droits de l'Homme et des libertés publiques.

[www.asf.be](http://www.asf.be)

ORDRE NATIONAL  
DES AVOCATS  
BARREAU DE GOMA

ORDRE DES AVOCATS  
BARREAU  
DE MATADI

## Barreaux de Goma et de Matadi

Les Barreaux de Goma et de Matadi sont les institutions régulatrices de la profession d'avocats, respectivement dans les provinces du Nord-Kivu et du Kongo-Central. Au travers de leurs Bureaux de Consultations Gratuites, les Barreaux organiseront les services d'aide légale pour les populations en situation de vulnérabilité, au côté des acteurs communautaires; tout en contribuant à la formation et l'accompagnement de ces derniers, notamment en matière de méthodes alternatives de règlement des conflits. Les Barreaux seront donc un vecteur important en vue du développement d'une aide légale de qualité et durable pour la protection des droits des populations.

[www.barreaudegoma.org](http://www.barreaudegoma.org)

[www.barreaumatadi.org](http://www.barreaumatadi.org)



## Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) – Matadi

La CDJP est associée à l'Eglise Catholique dans le pays et dispose d'antennes dans les milieux reculés, au plus près des populations.

[www.diocesematadi.net/pages/mouvements-apostoliques/commission-justice-et-paix.html](http://www.diocesematadi.net/pages/mouvements-apostoliques/commission-justice-et-paix.html)



## Dynamique des Femmes Juristes (DFJ) – Goma

La DFJ est une ONG nationale basée au Nord Kivu, qui travaille dans la promotion et la défense des droits humains, et plus particulièrement des femmes. Elle a établi des antennes dans plusieurs territoires de la province.

[www.dfj-rdc.org](http://www.dfj-rdc.org)

La CDJP et la DFJ vont jouer un rôle déterminant en matière de mobilisation, de sensibilisation et d'encadrement des populations bénéficiaires du projet. Elles contribueront donc grandement au renforcement de leur pouvoir d'agir dans la réalisation de leurs droits. Elles interviendront également au niveau de la médiation des conflits qui seront portés à leur connaissance et le cas échéant pourront référer les dossiers aux Bureaux de Consultations Gratuites des Barreaux partenaires.

## Contact

Avocats Sans Frontières  
Avenue Colonel Ebeya 15-17  
Immeuble Congo Fer  
Commune de la Gombe  
Gilles Durdu  
Directeur pays: [gdurdu@asf.be](mailto:gdurdu@asf.be)

*Photos © ASF/Céline Baes, Bruno Langhendries, Antoine Meyer & Alexis Bouvy/Local Voices*



[www.asf.be](http://www.asf.be)

Avec le soutien de  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT